

Evaluation de l'expérimentation d'un accompagnement thérapeutique de proximité

Code projet : ATP_IDF

Equipe : Cécile Fournier, Julien Mousquès, Lucie Michel (Irdes)

Collaborations extérieures : Convention cadre de partenariat 2018-2022 entre l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Ile-de-France, l'Agence régionale de santé Ile-de-France (ARS), le Pôle ressources Ile-de-France en Education thérapeutique du patient (Pôle ETP) et l'Irdes.

Financement : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (Cpom) 2018-2022 au titre du Fonds d'intervention régional (Fir)

Période de réalisation : 2018-2020

Contexte et objectifs

Les programmes réglementaires d'éducation thérapeutique du patient (ETP) visent explicitement l'exercice pluridisciplinaire. Ce dernier mode d'exercice n'étant à ce jour pas majoritaire, la question de la mise en œuvre de démarche éducative en médecine de ville dans le cadre de l'exercice traditionnel reste un enjeu majeur. L'ARS, l'URPS et le Pôle Ressources en éducation thérapeutique du patient d'Ile-de-France se proposent d'expérimenter un accompagnement thérapeutique de proximité (ATP) par des médecins libéraux franciliens généralistes et spécialistes. Le projet vise à favoriser le développement et l'intégration par les médecins libéraux de pratiques éducatives dans leurs organisations de soins et, partant, à favoriser l'accès des patients à ces pratiques.

L'expérimentation vise, d'une part, à analyser les besoins d'appui des médecins dans le champ des pratiques éducatives et, d'autre part, à les accompagner dans le renforcement de leurs pratiques éducatives, au moyen d'un dispositif spécifique d'appui (apprentissage et mise à disposition de ressources). Ce projet a pour objectif d'évaluer l'impact de l'expérimentation d'ATP en termes de transformations des pratiques des médecins, voire de bénéfices pour les patients à terme.

Méthodologie

L'évaluation va s'appuyer sur une méthode mixte associant des démarches qualitatives inductives, qualitatives-quantitatives (enquête par questionnaire), quantitatives quasi-expérimentales de mesure d'impact, autour de quatre volets d'analyse :

1. Comprendre les pratiques courantes des médecins en matière d'ETP ainsi que les barrières et leviers à leur mise en œuvre, le tout avant l'entrée dans le programme ;
2. Observer et décrire les actions entreprises par le Pôle ETP pour accompagner les médecins libéraux dans le renforcement d'une démarche d'ETP et ainsi identifier les hypothèses pouvant expliquer une modification des pratiques des médecins ;
3. Explorer les usages du dispositif d'appui par les médecins, et recueillir leur expérience de l'expérimentation ;
4. Mesurer l'impact du dispositif sur la modification des pratiques professionnelles d'ETP à différentes périodes au niveau des médecins volontaires à partir d'échantillon en grappes aléatoires (« stepped wedge ») c'est-à-dire avec des entrées différenciées dans l'expérimentation (T, T+1).

Avancement du projet

90 médecins sont volontaires et 45 sont enrôlés dans le premier groupe. Ils ont suivi les trois premières étapes de l'accompagnement, et les premières mises en œuvre de démarche éducative commenceront début 2019. La mesure des pratiques à partir de questionnaires médecin standardisés sera mise en œuvre en parallèle. Des démarches visant à obtenir des autorisations d'observation des consultations afin d'analyser les pratiques sont en cours.